



Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola

Bienvenue à l'H.U.D.E.R.F.

HOSPITALISATION



avenue J. J. Crocq 15
1020 Bruxelles
Tél. 02 / 477 33 11
www.huderf.be

Table des matières

| | |
|--------------------------------------|----|
| Introduction | 4 |
| Admissions..... | 7 |
| Plan de l'hôpital..... | 10 |
| Rez-de-chaussée..... | 11 |
| 1 ^{er} étage..... | 12 |
| 2 ^{ème} étage..... | 13 |
| 3 ^{ème} étage..... | 13 |
| 4 ^{ème} étage..... | 14 |
| Autres bâtiments..... | 15 |
| La santé de votre enfant..... | 16 |
| La prévention des infections..... | 16 |
| Les parents auprès de l'enfant..... | 17 |
| La maison d'accueil..... | 17 |
| Visites..... | 17 |
| Repas..... | 18 |
| Médiation..... | 18 |
| Assistance morale ou religieuse..... | 18 |

| | |
|---|----|
| Télévision..... | 19 |
| Téléphone..... | 19 |
| Courrier..... | 19 |
| Aires de jeux..... | 19 |
| Bibliothèque et ludothèque..... | 19 |
| Bénévoles..... | 20 |
| Boutique et cafétéria..... | 20 |
| Ecole Robert Dubois..... | 20 |
| Quitter l'hôpital..... | 20 |
| Protection de la vie privée..... | 21 |
| Charte et droits de l'enfant hospitalisé..... | 22 |
| Droits et devoirs des patients et de leurs parents..... | 23 |
| Les parents accompagnants..... | 24 |
| Les conduites interdites..... | 24 |
| Comment nous aider ?..... | 27 |
| Plan d'accès..... | 28 |

**Chers Parents, Madame, Monsieur,
Chers enfants,**

Le personnel et la Direction vous souhaitent la bienvenue à l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola.

Quelle que soit la raison qui vous amène, tout le personnel de notre institution s'appliquera à vous accueillir au mieux et à prodiguer les soins les plus appropriés à la situation de votre enfant.

Nous espérons que cet accueil et ces soins répondront à votre attente et que le séjour de votre enfant sera le plus agréable possible. Sans votre aide précieuse, il nous sera difficile d'atteindre notre but et nous comptons sur votre collaboration active.

Ce livret d'accueil « Hospitalisation » vous est destiné : il vous permettra de comprendre le fonctionnement et l'organisation de l'hôpital ainsi que les formalités que vous devez accomplir lorsque votre enfant doit être ou est hospitalisé.

Un livret d'accueil « Consultations » est également disponible sur demande.

Nous vous conseillons de prendre connaissance des recommandations et vous remercions de bien vouloir les observer.

Nous mettons tout en œuvre afin de mériter la confiance que vous nous témoignez.

La Direction

A la découverte de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola

Inauguré en 1986, l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola (HUDERF) est l'unique hôpital belge entièrement réservé à la médecine des enfants : tout y est conçu pour eux et leurs parents.

De la naissance à l'adolescence, les enfants y reçoivent les soins les plus complets.

Hôpital pédiatrique médico-chirurgical hautement spécialisé de 168 lits, il accueille plus de 11.000 enfants par an en hospitalisation.

Le secteur ambulatoire (consultations et urgences) reçoit plus de 100.000 patients par an.

L'HUDERF est un centre universitaire agréé par l'Université Libre de Bruxelles (ULB) et la Vrije Universiteit van Brussel (VUB). Il est le lieu principal de l'activité académique de la médecine de l'enfant de l'ULB. Il est un lieu de stages et de travaux de recherche dans les disciplines médicales et paramédicales de l'enfant. De nombreuses collaborations médicales et scientifiques s'opèrent avec d'autres hôpitaux et universités belges et étrangers.

L'HUDERF est aussi un hôpital public garantissant à tous les enfants des soins de qualité dans le souci d'une médecine de pointe accessible à tous. Il est un hôpital en perpétuelle évolution pour mieux servir et recevoir les familles toujours plus nombreuses, fréquentant l'établissement.

N.B. : Pour vous orienter dans l'hôpital, suivez les petits panneaux colorés contenant une image : chaque panneau représente un lieu de l'hôpital.

... Au sein d'un réseau intégré hospitalier IRIS

L'HUDERF fait partie des hôpitaux publics de la Région Bruxelloise de l'Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins (IRIS).

Le réseau des hôpitaux de l'IRIS rassemble :

- le groupement *Osiris*
 - CHU Brugmann à travers les sites Victor Horta, Paul Brien et Reine Astrid
 - l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola
- l'Institut Bordet
- le CHU St-Pierre
- le groupement *Iris-sud*
 - la Fondation Baron Lambert
 - l'Hôpital J. Bracops
 - IMC Etterbeek-Ixelles
 - Hôpital Molière/Longchamp.

Plus autonome par leurs statuts, engagé dans la voie d'un nouvel équilibre financier, ce réseau interhospitalier IRIS a un objectif prioritaire : la **qualité des soins**.

Le réseau favorise une complémentarité entre les services médicaux de l'ensemble des hôpitaux :

- transfert du patient vers l'hôpital le plus approprié en cas de soins spécifiques
- déplacement du médecin dans l'institution où se trouve la personne malade

La circulation des personnes, de l'information et des idées garantit la diversité et l'expérience médicale.

Membre d'IRIS, l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola vous offre à la fois ses atouts propres et les avantages de tout un réseau.

➤ L 'admission programmée

☎ 02/477 31 39

📞 02/477 90 39

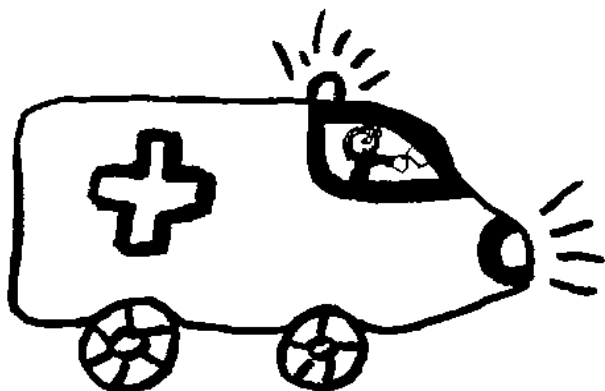
www.hospitalisation.be

Heures d'ouverture :

- Du lundi au vendredi : 8H à 12H30 et de 13H30 à 17H30
- Samedis, dimanches et jours fériés : 14H à 17H30

➤ L 'admission via le service des Urgences

Après avoir donné les premiers soins, l'équipe du service des urgences veillera à ce que votre enfant soit admis dans le service adéquat.



Si vous n'êtes pas en possession de votre carte d'identité et de la carte SIS de votre enfant, nous vous invitons à présenter ces documents à l'accueil des Admissions le plus rapidement possible.

Pour obtenir de plus amples renseignements et compléter votre dossier, l'Accueil des Admissions aura le plaisir de vous recevoir.

➤ Quelle chambre choisir ?

La procédure générale prévoit l'hospitalisation en chambre à deux lits.

Des chambres particulières peuvent être obtenues et doivent être réservées au bureau des Admissions.

Important : étant donné le nombre limité de chambres à 1 lit et le fait que l'octroi de ces chambres se fait en priorité pour des raisons médicales (isolement), nous ne pouvons vous garantir, même en cas de réservation, que l'hospitalisation de votre enfant se fera en chambre privée. Nous espérons pouvoir compter sur votre compréhension.

➤ **A apporter :**

Présentez-vous à l'Admission à l'heure fixée par l'hôpital, muni de :

- La demande d'admission;
- Les pièces d'identité de votre enfant et votre carte d'identité ;
- Les cartes "SIS" de l'enfant et de la maman;
- La lettre du médecin-traitant et, le cas échéant, les radiographies ;
- Le carnet de santé de votre enfant ;
- Le nom et l'adresse de votre médecin traitant ;
- Les médicaments que votre enfant prend actuellement ;
- Les autorisations délivrées par votre mutuelle de remboursement de certains médicaments (traitements chroniques) ;
- Un réquisitoire ou un engagement de paiement ou les documents relatifs à votre assurance privée : la carte DKV ou ASSURCARD (ING, AGF, KBC, ETHIAS NL, ETHIAS FR, MERCATOR, SWISS LIFE, FIDEA), la prise en charge MEDI-LINK ou VAN BREDA ou MEDI-ASSISTANCE (INTER PARTNER ASSISTANCE, ex-AXA, FORTIS , WINTERTHUR) ;
- Un moyen de paiement : cartes bancaires...

Pour votre enfant :

- Des essuies et gants de toilettes, le nécessaire de toilette (savon, dentifrice, brosse à dents, peigne,...) ;
- Son linge de jour et de nuit (pyjamas, peignoir);
- Ses pantoufles ;
- Si régime particulier, prévoir 1 à 2 repas ;
- Les médicaments déjà prescrits à votre enfant.

➤ **A éviter :**

- Des objets de valeur (bijoux, montre...) ;
- Une somme d'argent importante ;
- Des objets dangereux;
- Des jouets.

L'hôpital a une politique active de dissuasion des vols, mais il ne peut être tenu pour responsable en cas de pertes ou de vols toujours possibles.

➤ **Autorisation d'endormir et d'opérer**

En cas d'intervention chirurgicale, le détenteur de l'autorité parentale doit impérativement signer un « permis d'endormir » et une « autorisation d'opérer » ; ces documents vous seront présentés par l'anesthésiste, le médecin et/ou l'infirmière responsable.

➤ **Que devez-vous payer ?**

Dans le cadre du système « tiers-payant », votre mutuelle ou votre organisme assureur prend directement en charge la plupart des frais :

- Frais de séjour ;
- Honoraires médicaux ;
- Certaines spécialités pharmaceutiques...

Le jour de l'admission de votre enfant, nous vous demandons de payer une provision prévue par la loi, destinée à couvrir une partie des frais d'hospitalisation non remboursés.

Ce montant tient compte :

- De la durée probable de votre séjour ;
- De votre statut (mutuelle) ;
- Du type de chambre choisi.

Les tarifs sont mentionnés sur un feuillet joint à cette brochure.

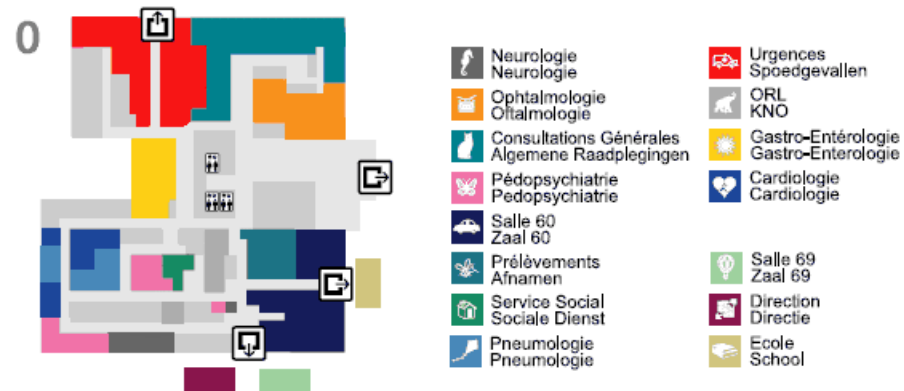
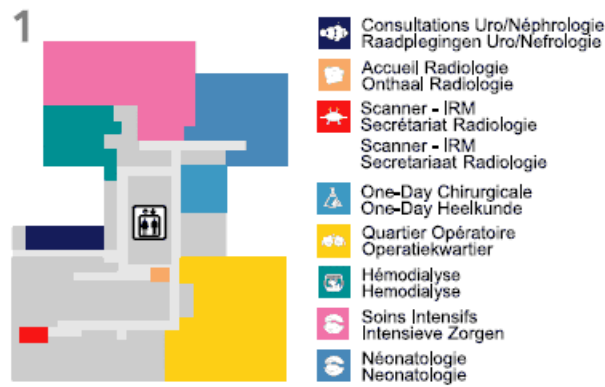
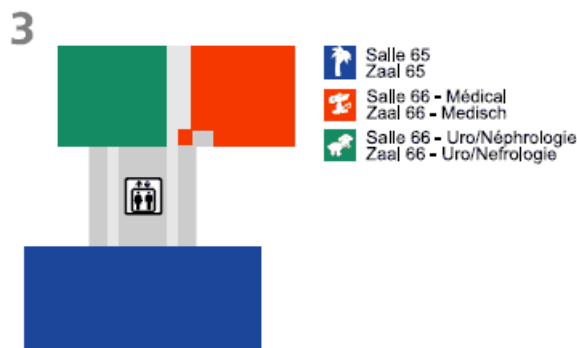
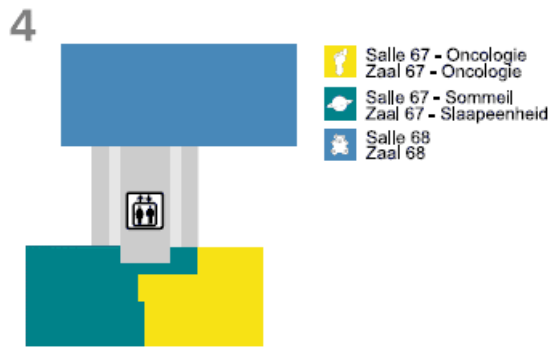
Cette provision sera bien sûr déduite de votre facture.

Si le séjour se prolonge, vous recevrez un courrier interne qui vous invitera à payer un renouvellement de provision tous les 10 jours.

Les cartes bancaires (Bancontact/Mister Cash, Visa, Eurocard) sont acceptées.

Notre Service social peut vous aider dans vos démarches en cas de difficultés financières ou administratives. Si vous êtes aidés par un CPAS, nous vous demandons de le signaler le plus rapidement possible à l'accueil des Admissions.

Plan de l'hôpital



➤ Rez-de-chaussée

Le rez-de-Chaussée est principalement dédié aux consultations (voir brochure « Consultations »), aux urgences et aux services administratifs et de direction



Service social

☎ 02/ 477 31 76

📞 02/477 23 50

Le service social est à votre disposition dans toutes les unités d'hospitalisation. Il peut vous informer des solutions envisageables à vos éventuels problèmes, qu'ils soient d'ordre familial, administratif, financier... Il peut aussi vous aider à préparer le retour de votre enfant à domicile. Vous pouvez demander le passage de l'assistant social en vous adressant à l'infirmière de l'unité d'hospitalisation.

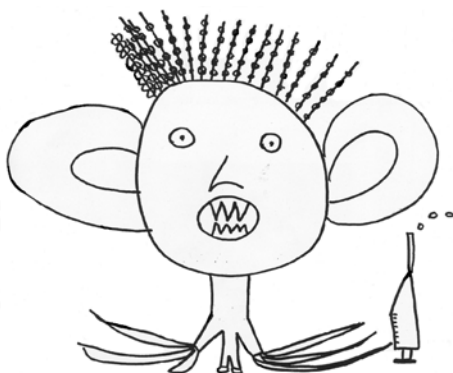


Hôpital de jour médical

☎ 02/ 477 31 13

📞 02/477 21 77

Enfants nécessitant certains traitements médicaux ou certaines mises au point médicales complexes sans nécessiter à priori d'hospitalisation de nuit.



➤ 1^{er} Etage



Centre d'hémodialyse

☎ 02/ 477 32 55

📞 02/477 21 54

Enfants en insuffisance rénale sévère requérant un traitement de dialyse. L'hémodialyse est une technique qui filtre le sang du patient dans un circuit extra-corporel.



Unité de Soins intensifs (USI)

☎ 02/ 477 32 40

📞 02/478 74 64

Enfants dont l'état de santé requiert des traitements et/ou une surveillance intensive et un matériel de haute technicité.

Une brochure d'accueil est à votre disposition dans l'unité.

Visites : maximum 2 personnes simultanément

- tous les jours : de 18H à 18H30
- mercredi, jours fériés et week-end : 13H à 13H30.



Unité de Néonatalogie Intensive

☎ 02/ 477 32 50

📞 02/477 32 95

Nouveaux-nés dont l'état de santé requiert des traitements et/ou une surveillance intensive et un matériel de haute technicité, notamment suite à une naissance difficile ou prématurée.

Visites : sauf autorisation spéciale délivrée par l'équipe soignante, seuls les parents sont autorisés à rendre visite à leur enfant.



Hôpital de Jour chirurgical

☎ 02/ 477 31 46

📞 02/477 21 86

Appelé également « One Day chirurgicale »

Enfants devant subir une intervention chirurgicale ou un examen sous anesthésie générale sans nécessiter, à priori, d'hospitalisation de nuit.

➤ 2ème Etage

Le 2^{ème} étage n'est pas destiné à accueillir des enfants malades. L'accès ne vous y est pas autorisé.

➤ 3ème Etage

Unité d'hospitalisation Chirurgicale et Médicale Salle 65

☎ 02/ 477 23 60



Enfants présentant

- une pathologie « **chirurgicale** » : chirurgie générale, digestive et oncologique, chirurgie cardiaque, orthopédie et la traumatologie, chirurgie plastique et reconstructive, oto-rhino-laryngologie (« ORL », nez-gorge-oreilles), stomatologie et ophtalmologie. (N.B. : chirurgie urologique : voir salle 66)
 - une pathologie « **médicale** » : cardiologie et gastro-entérologie.
- Visites : de 14h00 à 20h00



Unité d'hospitalisation médicale

Salle 66-M

☎ 02/ 477 32 72

📞 02/477 27 55

Enfants âgés de 2 à 16 ans présentant des pathologies médicales les plus diverses (« médecine interne » de l'enfant), et plus particulièrement : diabète, maladies métaboliques, asthme, mucoviscidose, maladies infectieuses, ...

Visites : de 14h00 à 20h00



Unité d'hospitalisation d'urologie et néphrologie Salle 66-U

☎ 02/ 477 32 77

📞 02/477 27 55

Enfants présentant une pathologie des reins, des voies urinaires et/ou des organes génitaux externes.

Visites : de 14h00 à 20h00

➤ 4^{ème} Etage



Unité d'hospitalisation oncologique

Salle 67-O

☎ 02/ 477 32 82

📞 02/477 26 78

Enfants présentant une pathologie cancéreuse, hématologique ou un déficit du système immunitaire.

Visites : de 14h00 à 20h00



Unité d'hospitalisation neurologique et des troubles du sommeil

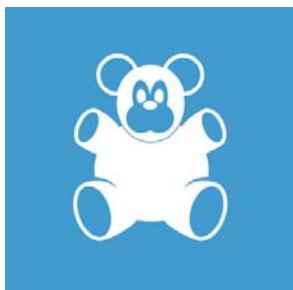
Salle 67-S

☎ 02/ 477 32 80

📞 02/477 21 91

Nourrissons et enfants présentant des problèmes neurologiques et des problèmes de sommeil.

Visites : de 14h00 à 20h00



Unité d'hospitalisation des nourrissons

Salle 68

☎ 02/ 477 32 90

📞 02/477 33 56

Nourrissons âgés de 0 à 2 ans présentant des pathologies médicales les plus diverses (« médecine interne » du nourrisson).

Visites : de 14h00 à 20h00

➤ Autres bâtiments



Unité de psychiatrie infanto-juvénile « Pédopsychiatrie » Salle 69-K

☎ 02/ 477 26 96

📞 02/477 26 90

Enfants de moins de 15 ans en crise psychologique et présentant des difficultés comportementales et relationnelles.

Visites :

- Lundi, mercredi, vendredi : de 16h30 à 18h00
- Samedi et dimanche : 13h00 à 18h00.

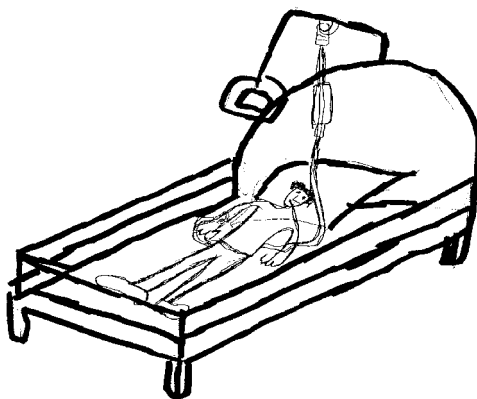
Centre de jour Pédopsychiatrique La Contre Allée 69J Avenue du Panthéon 41 à 1081 Bruxelles

☎ 02/ 414 80 37

📞 02/414 94 16

Enfants de 0 à 6 ans présentant des difficultés relationnelles et/ou des troubles du développement.

➤ Renseignements sur l'état de santé de votre enfant



Pour obtenir des renseignements sur l'état de santé de votre enfant, adressez-vous à l'infirmière ou au médecin responsable de votre enfant.

L'information n'est divulguée qu'aux parents et aux tuteurs légaux. Ces derniers peuvent agir à titre de porte-parole auprès de la famille et des proches.

Durant le séjour de votre enfant à l'HUDERF, le médecin traitant est invité, s'il le souhaite, à rendre visite à son patient et à contacter le médecin responsable de l'équipe soignante. A la sortie de votre enfant, un premier courrier lui sera adressé dans les meilleurs délais. Un rapport complet sera envoyé ultérieurement.

➤ Prévention des infections

A l'hôpital, les contacts avec le personnel et les autres patients, lors des traitements et des examens, augmentent le risque de transmettre des microbes ou de développer une infection.

Voici donc quelques règles à respecter pendant le séjour à l'hôpital :

- Lavez-vous les mains en entrant et en sortant de la chambre de votre enfant ;
- Evitez de venir à l'hôpital si vous faites de la fièvre, si vous avez une grippe, des boutons, de la diarrhée ou toute autre maladie contagieuse. Si vous avez un rhume ou que vous toussiez, l'infirmière vous donnera un masque pour protéger votre enfant et les autres personnes.
- Respectez les mesures d'hygiène et d'isolement : elles ne sont prises que pour protéger les enfants hospitalisés.
- Evitez de circuler d'une chambre à l'autre.

Par mesure d'hygiène, les animaux, les plantes et les fleurs ne sont pas autorisés dans l'hôpital et il est interdit de nourrir les pigeons autour de l'hôpital.

➤ **Présence des parents auprès de l'enfant**

Le meilleur réconfort pour l'enfant hospitalisé est la présence de ses parents à ses côtés.

Moyennant une participation financière, vous avez la possibilité de rester auprès de votre enfant pendant son séjour pour autant qu'il n'y ait pas de contre-indication médicale. Vous avez également la possibilité de commander des repas pour vous.

Nous attirons votre attention sur l'horaire de commande des repas.

- Petit déjeuner, la veille ;
- Dîner, avant 9H ;
- Souper, avant 14H.

Il vous sera demandé de respecter le règlement d'ordre intérieur de l'hôpital qui vous sera remis lors de l'inscription de votre enfant.

➤ **ASBL La Maison d'accueil de l'Hôpital des Enfants**

☎ 02/477 29 25

La maison d'accueil est un lieu d'hébergement simple et accueillant.



Un des parents d'enfant hospitalisé peut y loger moyennant une contribution financière modique. Une brochure d'accueil est à votre disposition à l'accueil des hospitalisations.

➤ **Visites**

Les heures de visite sont de 14h à 20h.

Les unités de Soins Intensifs (62), Néonatal (63) et Pédiopsychiatrie (69K) ont des heures de visites adaptées.

Pour le confort et le plus grand bien des enfants, nous demandons :

- De respecter les heures de visite et de quitter l'hôpital à 20h au plus tard. Cela nous aidera beaucoup à assurer une bonne organisation et à dispenser les soins dans les meilleures conditions ;
- D'éviter les visites trop longues et en groupe qui pourraient être nuisibles à la santé de votre enfant ou qui risqueraient de déranger les autres patients ;

- De respecter, pour le parent qui loge auprès de l'enfant, les heures d'accès aux chambres. Pour des raisons d'organisation, il ne nous est pas possible d'accepter que plus d'un membre de la famille loge auprès de l'enfant hospitalisé. En outre, cette faculté est réservée aux personnes de plus de 18 ans. Afin de ne pas perturber le sommeil des enfants, l'heure limite d'accès aux chambres est fixée à 22 heures. A partir de 22 heures, les parents doivent rester dans les chambres et ne plus circuler dans les couloirs.

Pour le bien de votre enfant il est interdit:

- D'apporter des boissons alcoolisées ;
- D'amener des animaux à l'hôpital ;
- De fumer au sein de l'hôpital (AR 15/05/1990) ;
- D'utiliser votre GSM.

➤ Repas

Dès l'admission de votre enfant en unité de soins, signaler toute particularité de son alimentation.

Les repas sont servis aux heures suivantes : 08h15, 12h30 et 17h30.

La banque de lait maternel de l'Hôpital des Enfants permet aux mamans des enfants hospitalisés de continuer à alimenter leur enfant avec leur propre lait.

➤ Médiation des plaintes

 02/477 28 96

Si vous souhaitez recevoir des informations sur les « Droits du patient » ou si vous devez malheureusement faire face à une difficulté avec l'équipe soignante, vous pouvez demander la collaboration du médiateur de plaintes.

➤ Médiation interculturelle

 02/477 28 96

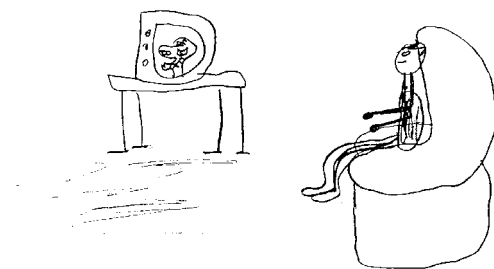
Les médiateurs interculturels font le lien entre vous et les équipes hospitalières en cas de difficulté de communication notamment linguistique.

➤ Assistance morale ou religieuse

Sur demande, vous pouvez obtenir l'assistance d'un représentant de votre religion ou d'un conseiller laïque, qui assumera un accompagnement spirituel conforme à vos besoins, à vos valeurs et à vos croyances.

➤ **Télévision**

La télévision peut être raccordée dans la chambre de votre enfant dans certaines unités. Les formalités de location doivent être remplies au service des admissions. Le prix de la location du récepteur et le montant de la garantie sont signalés sur le feuillet joint à la brochure.



➤ **Téléphone**

Des téléphones publics (cartes téléphoniques ou Proton) sont à votre disposition dans l'hôpital :

- Hall d'entrée ;
- A chaque étage (proche des ascenseurs entre les unités d'hospitalisation).

Les cartes téléphoniques sont en vente à l'admission. Vous pouvez également louer une ligne téléphonique mise à disposition dans la chambre de votre enfant via le dépôt d'une garantie de € 25.

➤ **Courrier**

Pour faciliter l'acheminement quotidien de votre courrier, recommandez à ceux qui écrivent de mentionner les coordonnées suivantes :

HUDERF

Nom et prénom de l'enfant/Unité de soins n°/N° de chambre

Avenue J.J. Crocq 15

1020 BRUXELLES

➤ **Aires de jeux**

Des aires de jeux existent dans certaines unités de soins. Des éducateurs spécialisés ont été engagés par l'HUDERF dans le but d'encadrer les moments de détente et de loisirs de votre enfant. Ils sont présents du lundi au vendredi de 9H à 16H.

➤ **Bibliothèque et ludothèque de la Croix-Rouge**

Avec l'aide du Welfare de la Croix-Rouge de Belgique, des livres et des jeux sont mis gratuitement à la disposition des enfants. Avant le départ de votre enfant, pensez à restituer les livres.

➤ **Bénévoles**

Des bénévoles, encadrés par la Croix Rouge, accompagnent les enfants hospitalisés pour la prise des repas et les examens médicaux.

➤ **Boutique et cafétéria KREMAR SPRL**

Dans le hall d'entrée de l'hôpital, une cafétéria indépendante de l'hôpital est à la disposition des malades et des visiteurs.

Les heures d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 8H30 à 19H
- Les samedis, dimanches et jours fériés de 14H à 19H

➤ **Ecole Robert Dubois**

☎ 02/477 31 63

Cette école dépend de la Ville de Bruxelles. Elle est située au rez-de-chaussée de la Maison d'Accueil. Son objectif est de permettre à l'enfant de poursuivre sa scolarité pendant l'hospitalisation en continuité avec les établissements scolaires extérieurs.

Elle comprend plusieurs classes d'enseignement maternelle, primaire et secondaire, un atelier et une imprimerie qui diffuse le journal « Dubois au papier ».

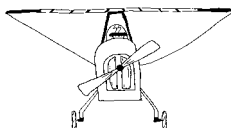
Si l'état de santé de l'enfant le nécessite, l'enseignant se rendra à son chevet.

Votre enfant quitte l'hôpital ...

Le médecin en charge de votre enfant donnera l'autorisation de quitter l'HUDERF. Pour des raisons pratiques, la sortie de l'enfant aura généralement lieu l'après-midi (à partir de 14h). Le traitement, les rendez-vous ultérieurs ainsi qu'une lettre de sortie destinée à votre médecin traitant vous seront remis à ce moment.

Veillez à ne rien oublier lors de votre départ.

Veillez à rendre la télécommande de votre télévision aux Admissions afin de récupérer votre caution.



Si vous décidez d'emmener votre enfant hospitalisé hors de l'hôpital **sans l'accord du médecin**, vous devez signer un document qui décharge l'HUDERF de toute responsabilité concernant les suites, éventuellement dommageables pour vous ou pour votre enfant.

Protection de la vie privée

Les données administratives et médicales de votre enfant sont traitées conformément aux lois relatives à la protection de la vie privée et aux droits du patient.

➤ **Traitement des données**

L'ensemble des données recueillies lors de votre admission et de votre séjour font l'objet d'un traitement informatisé ou manuel.

Il s'agit notamment de :

- Données d'identification ;
- Caractéristiques personnelles (y compris votre affiliation à une mutuelle) ;
- Composition de votre ménage ;
- Numéro d'identification au registre national ;
- Données médicales.

Ces données sont traitées en vue du suivi de votre séjour ainsi qu'aux fins de facturation et de gestion.

➤ **Votre droit d'accès aux données**

Vous disposez d'un droit d'accès aux données qui concernent votre enfant sous certaines réserves :

Suivant son âge et sa maturité, l'enfant est associé à l'exercice de ce droit. Vous avez aussi le droit de demander la rectification éventuelle de celles-ci, conformément aux dispositions des articles 10 et 12 de la loi du 8 décembre 1992.

Vos données médicales vous seront communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin choisi par vous (par exemple, votre médecin de famille).

➤ **Communication des données médicales**

L'hôpital vous informe également que, conformément à l'article 7 de la loi précitée, les données médicales sont traitées sous la surveillance et la responsabilité d'un médecin.

Vous autorisez expressément les médecins de l'hôpital et leurs équipes, qui interviennent dans la mise au point médicale, à avoir accès à la totalité de vos données médicales.

Vous autorisez en outre l'hôpital à communiquer vos données médicales à tout praticien de l'art de guérir ainsi qu'à son équipe médicale en vue d'une parfaite coordination des soins qui vous sont prodigués.

Toute demande de consultation ou copie du dossier médical peut être obtenue en téléphonant au 02/477 32 21 afin de prendre un rendez-vous avec le Dr. Schurmans, médecin-chef.

Charte et droit de l'enfant hospitalisé

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants (UNESCO).

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge et son état.

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles.

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

On évitera tout traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limites d'âge.

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement, que du personnel et de la sécurité.

L'équipe soignante doit être formée pour répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.

Cette charte a été élaborée par EACH (European Association for Children in Hospice).

En Belgique : H.U. Association pour l'Humanisation de l'Hôpital en Pédiatrie A.S.B.L

Droits et Devoirs des patients et de leurs parents

Notre souci majeur, au travers du présent règlement, est de veiller à la sécurité, au repos et au bien-être de l'enfant malade hospitalisé dans notre Institution.

L'Hôpital des Enfants accueille des enfants de tout âge : du nouveau-né au grand adolescent. Dans le respect de tous les enfants malades et de leurs parents, pour que le séjour des patients se déroule dans les meilleures conditions possibles, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes.

LES HORAIRES A RESPECTER

Les visites :

- Heures de visite : de 14 h à 20 h (**UN** parent peut être présent auprès de son enfant dès 8 h le matin).
- Maximum deux visiteurs, au-delà de deux, les visiteurs en surnombre sont priés de patienter en dehors de l'unité de soins (hall d'entrée ou cafétéria).
- Certains secteurs (Soins Intensifs, Néonatalogie, Pédiopsychiatrie, et Oncologie) ont des horaires de visite adaptés. Le personnel de ces unités vous donnera les informations utiles.
- Visite des frères et sœurs : en raison des risques liés aux maladies contagieuses, éviter au maximum la présence d'enfants en dessous de l'âge de 6 ans. Les enfants en visite sont sous la **seule responsabilité de leurs parents**.
- Les visiteurs quitteront l'hôpital au plus tard à 20 h, les portes principales (hall d'entrée) étant fermées à 20 h 15.
- En dehors des horaires fixés ci-avant, les visites sont autorisées, pour raisons médicales, sur présentation d'un laissez-passer (*Feuillet bleu*) nominatif et daté, délivré par un médecin de l'unité de soins.
- Certaines situations médicales justifient que le personnel soignant réduise les visites.

Les repas des patients :

| | |
|----------|----------------------|
| Déjeuner | de 8 h 15 à 9 h 15 |
| Dîner | de 12 h 30 à 13 h 30 |
| Souper | de 17 h 30 à 18 h 30 |

Les heures du coucher :

A 20 h les enfants doivent être présents dans leur chambre.

A 22 h extinction des feux pour tous.

La sortie de l'hôpital :

Le jour de la sortie est fixé par le médecin.

Le médecin décide de l'heure de sortie, celle-ci intervient généralement entre 14h et 16h.

LES PARENTS ACCOMPAGNANTS

- Vous souhaitez loger auprès de votre enfant hospitalisé ? Signalez-le à l'infirmière de l'unité de soins. Et rendez vous au bureau des Admissions (hall d'entrée), afin d'y obtenir une carte verte (chambre commune) ou blanche (chambre privée) qu'il vous faudra remettre à l'infirmière (1 carte par jour). Le parent accompagnant recevra un « Laissez-passer Accompagnant» (*Feuillet blanc*)
- Un seul parent ou tuteur âgé de plus de 18 ans peut séjourner auprès du patient.
- La Maison d'Accueil des Familles, située à côté de l'Hôpital des Enfants permet, également l'hébergement de parents dans d'excellentes conditions (n° de tél. : 02/477 29 25)
- Les parents ne peuvent aller et venir d'une chambre à l'autre ou se réunir à plusieurs dans une chambre.
- Pour respecter le sommeil des enfants hospitalisés, l'heure limite d'accès aux chambres est fixée à 22 h. **Après 22 h il est interdit de circuler dans les couloirs.**
- Pour limiter l'encombrement de la chambre, et pour le bon déroulement des soins, les lits accompagnants doivent être repliés dès 8 h 30 et jusque 20 h.
- Dès 8 h 30, les parents se doivent de porter une tenue civile de jour.
- Le parent accompagnant et les visiteurs sont priés de maintenir la chambre en ordre de rangement et de respecter les règles d'hygiène.

LES CONDUITES INTERDITES

Ascenseur :

L'utilisation des ascenseurs n'est pas autorisée aux enfants de moins de 14 ans non accompagnés.

Appels téléphoniques et GSM :

L'usage des GSM est interdit dans l'enceinte de l'hôpital car les ondes émises par les GSM peuvent dérégler les appareils médicaux. Sachez que le personnel dispose de téléphones portables internes à l'hôpital qui ne sont pas des GSM, et qui sont inutilisables en dehors de l'hôpital.

Vous pouvez disposer d'un téléphone dans la chambre (excepté en unité 68) vous permettant de **recevoir** des appels téléphoniques gratuitement. Les appels vers l'extérieur vous seront facturés.

Un téléphone public est à votre disposition dans le hall d'entrée de l'hôpital. Les cartes de téléphone sont en vente au bureau des Admissions. Veillez à ne pas utiliser la ligne téléphonique de l'unité de soins.

Cigarette :

La loi interdit que l'on fume dans l'enceinte de l'hôpital. Respectez cette loi, et ce faisant, vous respecterez tous ceux qui fréquentent l'hôpital et vous favoriserez la sécurité.

Violences verbales et/ou physiques :

Nous exigeons le calme et le respect des patients, du personnel, des locaux et des équipements.

Une équipe de vigiles assure la sécurité à l'intérieur de l'hôpital. Cette équipe peut être appelée à tout moment par le personnel.

Nourriture :

Pour des raisons évidentes d'hygiène, ne conservez pas de nourriture dans la chambre. Les aliments trouvés dans la chambre seront éliminés.

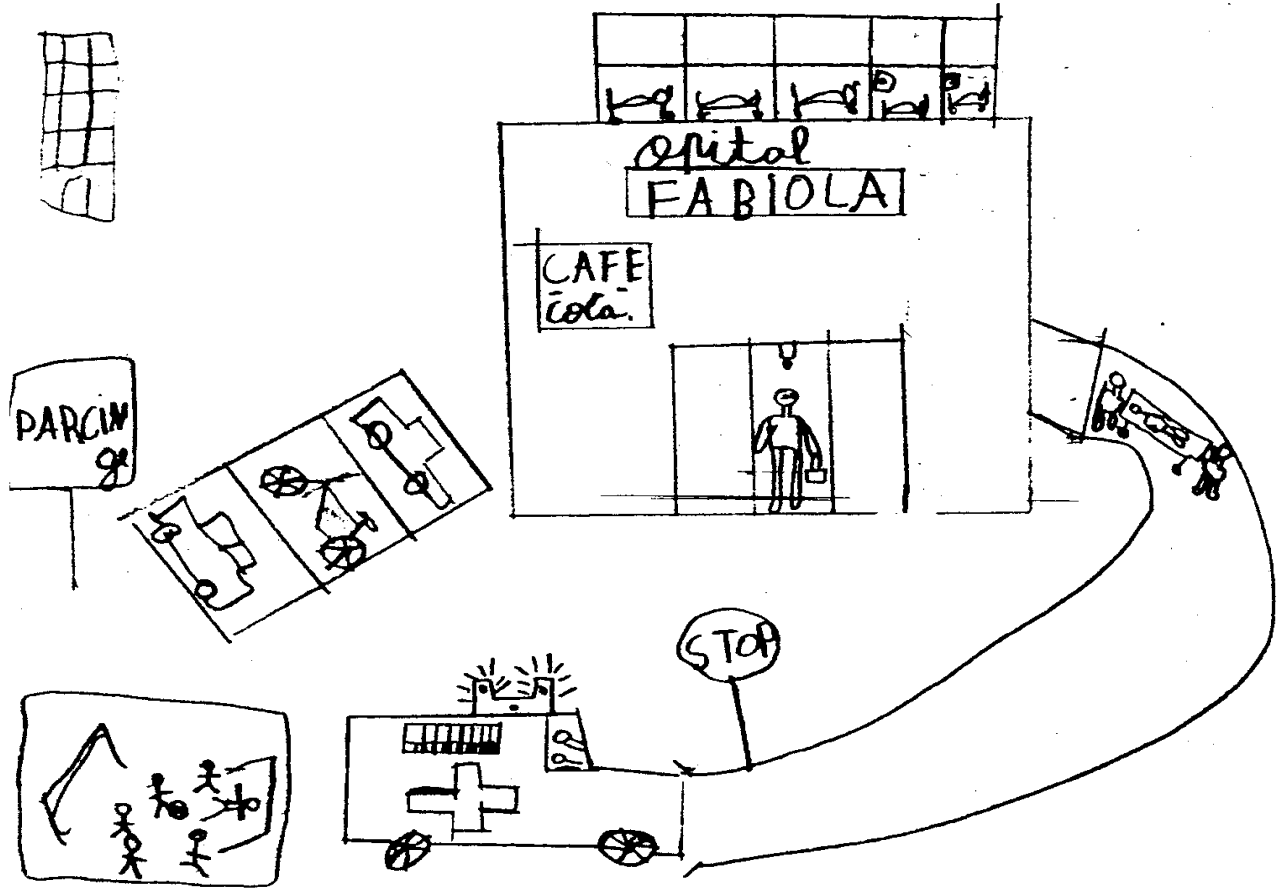
Nous vous demandons de respecter les prescriptions alimentaires et de ne pas apporter de nourriture de l'extérieur au patient.

Le personnel est à votre écoute et ouvert au dialogue.

Il est à votre disposition pour tout renseignement utile. N'hésitez pas à faire part de vos remarques.

Les conséquences liées au non-respect de ces règles engagent votre responsabilité.

La Direction de l'Hôpital des Enfants



Comment nous aider ?

I. Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola

Vous souhaitez nous aider directement ? Votre don peut alors être versé à :

Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola

av. J.J. Crocq 15 1020 Bruxelles

Compte n° 091-0097258-93

II. THE BELGIAN KIDS' FOUNDATION

La **Fondation Scientifique de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola** a été créée en 1995 par des médecins de l'institution désireux de promouvoir la **recherche pédiatrique** au sein du réseau de l'Université Libre de Bruxelles.

Fondation Scientifique de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola

Secrétariat : D. François (02 477 25 89 le mardi et jeudi)

av. J.J. Crocq 15 1020 Bruxelles

Compte n° 310-1266887-56

www.kidsfoundation.be

III. L'ASBL «Les Amis de l'HUDERF »

L'ASBL a été créée en 1991 dans le but d'offrir un soutien humanitaire et scientifique à l'enfant hospitalisé.

ASBL «Les Amis de l'HUDERF »

Chaussée de Saint Pierre 41 1040 Bruxelles

Compte n° 310-0758111-45

www.ami-huderf.be

Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola

avenue J.J. Crocq 15

1020 BRUXELLES

Tél : 02/477.31.11



- Au départ de la Place Rogier :
Prendre le tunnel Léopold II - sortie Basilique
Prendre à droite, av. J. Sermon, puis av. D. Poplimont, av. de l'Exposition universelle, suivre les flèches « Hôpital des Enfants Reine Fabiola »
 - A partir du Ring : Prendre la sortie n°9 et suivre les flèches «Hôpital des Enfants».
- Parking gratuit à 800 mètres de l'HUDERF**
Attention !! Certaines zones de parking autour de l'hôpital sont en **zone bleue**, limitant à 2 heures l'autorisation ou plus si vous disposez d'une autorisation spéciale (carte d'invalidé ou autre).



- Les lignes 53, arrêt Crocq ou 88, arrêt Cité Jardin



- La ligne 94, arrêt Stiénon



- Ligne 1A : direction « Hermann Debroux-Baudouin », station Houba-Brugmann
- Ligne 2 : direction « Simonis », station Simonis puis prendre la correspondance de la ligne 1A jusqu'à la station Houba-Brugmann



- Gare du Midi, puis le tram 81, direction «Heysel», arrêt De Greef
- Gare centrale, puis en métro «Roi Baudouin », station Houba-Brugmann
- Gare de Jette : 10 min à pied.

